2026/037

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260605-2026_037-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Chapelle de Brain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de La Chapelle de Brain
Le : 05/06/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Juin à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle de Brain s'est réuni à la Mairie de La Chapelle-de-Brain, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORISOT Yohann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/06/2026.

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : FONTAINE VILLERIO Virginie, GAUVIN-GEFFLOT Emilie, GUEMENE Laurence, LEFEVRE Marie-Christine, MARTEL Jeannick, MEHA Déborah, MOREL-SOGLIUZZO Nathalie, MM : BISSON Benoit, KERAVEL Bruno, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HEUZÉ Céline à Mme LEFEVRE Marie-Christine, MM : DANET Tony à M. MORISOT Yohann, DAVAL Rodolphe à M. RANDONNET Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : Mme GAUVIN-GEFFLOT Emilie

2026/037 – Société ECO : demande de subvention au titre des fonds LEADER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en septembre 2023 huit communes de Redon Agglomération ont décidé de s'associer pour mutualiser leurs forces en vue d'amplifier la production d'énergie solaire sur leurs communes. Il s'agit de Bains/Oust, Pipriac, Bruc/Aff, Saint-Just, Renac, Saint-Ganton, Langon et La Chapelle-de-Brain.

L'année 2024 a permis de consolider la faisabilité du projet, notamment en termes de gouvernance.

En janvier 2025, la société Energies du Canut à l'Oust est créée.

Face aux évolutions du cadre réglementaire, à l'été 2025, un nouveau fonctionnement s'est organisé :
→ Dans chaque commune, un comité de coopération composé d'élus et de citoyens est missionné pour avancer techniquement les pistes de toitures sur leur commune.
→ Les avancées de ce groupe et les questions plus techniques sont échangées lors du comité de projet, regroupant l'ensemble des communes.
→ Et enfin, les décisions finales sont validées par le comité de coopération.

Pour mener à bien le développement de nos projets, nous sommes accompagnés par EPV qui nous permet une montée en compétence. Cet accompagnement représente un coût pour le soutien à l'animation des collectifs citoyens locaux et à la mobilisation des acteurs locaux pour le financement des projets.

2026/037

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260605-2026_037-DE

Ce financement pour l'accompagnement au développement des énergies renouvelables est éligible aux fonds LEADER. Toutefois, le porteur de projet devant être une collectivité, la commune de Bains/Oust se propose d'être cheffe de file du consortium de nos huit communes pour le dépôt du dossier de demande d'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DECIDE de confier à la commune de Bains/Oust le dépôt du dossier de demande d'aide au titre des fonds LEADER au nom des huit communes pour l'accompagnement au développement des énergies renouvelables.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Yohann MORISOT

Secrétaire de séance
Mme GAUVIN-GEFFLOT Emilie

Publicité des actes de la commune par publication papier le